

## EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris le 7 octobre 2014

N°090

## Remise du rapport sur l'avenir des Centres techniques industriels

Clotilde VALTER, députée du Calvados, a remis hier à Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique son rapport sur l'avenir des Centres techniques industriels (CTI) et Comités professionnels de développement économique (CPDE). Ce rapport est la conclusion d'une mission confiée par Manuel VALLS, Premier ministre.

Dans son rapport, Mme Valter réaffirme le rôle majeur des centres en tant qu'outils de la politique industrielle, permettant notamment un accès de proximité à des compétences et matériels techniques spécialisées indispensables à l'amélioration de la production et à la mise au point de nouveaux produits.

Pour Emmanuel MACRON : « Les CTI sont un élément essentiel de la politique de filières, et je souhaite en sécuriser l'avenir. »

Reprenant les propositions de Mme VALTER, Emmanuel MACRON a annoncé :

- La refonte dès 2016 du système de financement pour sécuriser l'avenir des centres, en achevant la substitution des dotations budgétaires par des taxes affectées ;
- La clarification des termes de la loi pour recentrer les CPDE sur les missions d'intérêt général, en veillant à la bonne articulation avec les actions des autres organismes publics ;
- La mise en place de contrats de performance permettant de mieux piloter la qualité et l'efficacité des CTI et CPDE, alimenté notamment par un avis annuel du Conseil national de l'industrie sur chacun des centres;
- La recherche d'économies d'échelle par la mutualisation des fonctions support et des outils de collecte des taxes;





- La recherche de rapprochements entre CTI, à l'image du rapprochement en cours entre le CETIM (industries mécaniques) et le CTDEC (industries du décolletage) ;

Par ailleurs, le ministre s'est félicité de la dynamique de filière dans le domaine de la plasturgie : la demande des professionnels de création d'un nouveau centre technique sera examinée avec bienveillance.

Enfin, le ministre a souhaité qu'une marque commune « Centre Technique » soit créée pour donner une meilleure visibilité aux centres tant vis-à-vis des PME françaises ainsi qu'à l'international.

Un suivi de ces actions sera organisé en juin prochain.

**Contact presse:** 

Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13

